

SEANCE DU 04 JUILLET 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 18.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BIOZAT, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Noëlle SEGUIN, Maire.

PRESENTS : Noëlle SEGUIN – Yves GUERET - Joël NICOLOT – Yasmine GENE BRIER – Nicolas DUVERGER - Florence BRIONNET– Annick BOURACHOT – Caroline POINCEAUX - Jean-Paul CHEVALIER.

ABSENTS :

- Sandra COLOT, pouvoir à Yves GUERET.
- Françoise LAVEDIOT, pouvoir à Noëlle SEGUIN

Grégory BARBESANGE, Sylvie DUTOUR, Jérôme CONSTANT.

Nicolas DUVERGER est désigné comme secrétaire de séance.
Lecture et approbation du dernier procès-verbal.

ELABORATION DU PLU

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Le Maire de BIOZAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment la section 3/ Chapitre III/ Titre VI/ Livre 1^{er} relative à la procédure d'élaboration du PLU et plus particulièrement la sous-section 2 relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (articles L.153-12 et L.153.13)

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et la Citoyenneté,

VU la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience,

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne approuvé le 17 octobre 2022,

VU la délibération du Conseil Municipal de Biozat en date du 16 mai 2023 décidant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation ainsi que les objectifs poursuivis par la commune,

Considérant que la loi climat et résilience nécessite de revoir les objectifs en matière de consommation d'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols,

Considérant qu'il convient de mener un débat en Conseil Municipal,

Monsieur Nicolas DUVERGER, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, expose les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de BIOZAT.

« Conserver le caractère rural de la commune, en préservant un habitat relativement aéré et préservant les espaces verts existants, tout en accueillant de nouvelles populations, de manière raisonnée » est la base du projet.
Il se décline autour de 5 cadres d'enjeux :

1 – Préservation des milieux naturels

La commune souhaite conserver son identité rurale et agricole :

- en préservant les aires de respiration et de végétation dans le tissu urbain, synonyme de qualité du cadre de vie,

